



La lettre d'ATTAC

26/07

Journal de l'Association pour une Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens Drôme - Ardèche

Siège social : Maison des sociétés - Rue Saint Jean - 26000 Valence

Secrétariat - le village 26310 Beaumont en Diois - Rep/fax 04.75.21.38.33 - mel : attac2607@attac.org

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Eric Marchand et Valérie Peyret

ARRACHAGE D'OGM : VANDALISME OU RESISTANCE LEGITIME ?

26/07 SE MOBILISE

Pour s'être opposés à la culture de plantes OGM en arrachant du maïs transgénique, **dix personnes dont deux adhérents d'Attac26/07 passeront en procès le 15 janvier 2002 à Valence**. Face à l'importance de cette échéance, plusieurs groupes locaux d'Attac26/07 (Annonay, Valence, Diois, Val de Drôme...), ont d'ores et déjà décidé de se consacrer en priorité à la préparation de ce procès.

INQUIÉTANT DÉSINTÉRÊT

Pour autant, les réactions qui nous parviennent montrent que nos adhérents sont sensibles aux arguments de nos adversaires. Peut-être avons nous mal exposé les raisons du soutien d'Attac à ces opérations ? Peut-être avons nous sous-estimé la puissance marketing des semenciers et des tenants d'une fuite en avant scientifique ? Pourtant, Attac, dès 99, prenait position sans ambiguïté, dans un appel à l'opinion et aux élus intitulé "Empêcher le hold-up des transnationales sur le vivant" <http://www.attac.org/fra/cons/doc/inter7.htm>. Cette lettre a pour but d'en exposer les motifs et de donner à chacun les moyens d'agir à son niveau en toute connaissance de cause.

COMMENT RÉAGIR ?

Le conseil d'administration d'Attac26/07, réunit le 23 novembre 2001 à Saint Paul Trois Châteaux, a entériné les orientations prises par le groupe OGM du CA (cf article lettre n°12) :

- Sa première mission est de travailler en étroite collaboration avec les organisations partenaires de cette action : Confédération paysanne, Verts et Agribiodrôme pour parvenir à une défense commune conforme prioritairement aux intérêts des accusés.
- Il propose d'animer des soirées ou

toute autre forme d'initiative organisée par des adhérents ou des groupes locaux d'Attac26/07 pour répondre aux interrogations sur les actions entreprises et les raisons de notre opposition aux cultures de plantes OGM en plein champ.

- Avec des spécialistes de droit administratif, il peut apporter son soutien à des Maires, dont les délibérations et arrêtés interdisant la culture d'OGM sur leur commune, sont contestés par les préfets.

MUTUALISATION DES MOYENS

Les outils à disposition des GL sont :

- un film édifiant : «Main basse sur les gènes ou les aliments mutants»
 - un argumentaire (page2) basé sur les préoccupations d'Attac et répondant aux accusations d'obscurantisme et de vandalisme
 - un article inédit (pages 3 et 4), écrit au lendemain du 26 août par J.P. Bertan, directeur de recherche à l'INRA
 - des bons de soutien à 20F ou 3E l'unité pour aider au financement des frais engendrés par le procès
 - un document de 4 pages réalisé par la confédération paysanne : «OGM & brevetabilité. Main basse sur le vivant»
 - un tract pour diffusion sur les marchés
 - un appel à solidarité avec les 10
- Ces deux derniers documents doivent être photocopiés recto verso puis découpés au milieu de la feuille.

RAPPEL DES FAITS

Le 26/08/01 plus de 200 personnes répondaient à l'appel de la Confédération Paysanne pour détruire deux parcelles expérimentales de maïs transgénique à Cléon d'Andran et Salettes dans la Drôme. Ces parcelles «en plein champ» faisaient partie des essais actuellement demandés par les pouvoirs publics en vue de l'obtention d'une autorisation pour la commercialisation d'une nouvelle variété de semence

de ce type. Ces essais ont pour but de collecter les données réclamées par l'administration avant toute autorisation de mise sur le marché d'une nouvelle variété.

SANS RISQUE ?

Le risque d'irréversibilité de ce genre de pollution n'a jamais pu être écarté par aucun expert et est ordinairement présenté comme une rançon à payer pour l'avancement de la recherche.

Devant le danger que peut faire peser la dissémination dans la nature de génomes artificiels, de nombreuses voix ont déjà essayé de demander un moratoire permettant de poser un véritable débat de société sur ce sujet. Des pétitions dans ce sens ont recueilli des dizaines de milliers de signatures. Elles n'ont pas été écoutées.

NOUS DEVONS RÉSISTER

C'est un ultimatum qu'avait fini par lancer la Confédération Paysanne. Si vous, pouvoir publics, ne prenez pas les mesures capables de garantir le bien commun qu'est le patrimoine génétique accumulé au long des milliards d'années de l'évolution, alors nous prendrons la responsabilité de nous mettre hors la loi d'aujourd'hui pour fabriquer celle du futur. Des citoyens responsables, dont beaucoup ne dépendent d'aucun mouvement ont souscrit à ce qu'on appelle ordinairement le principe de précaution ou plus simplement le devoir de résistance : prévenir plutôt que guérir ce qui pourrait s'avérer irréversible.

Aujourd'hui une entreprise semencière demande 24 millions de francs de dommages et intérêts à 10 personnes désignées par le droit et ses procédures pour 720 pieds de maïs détruits.

Traiter de cette façon un problème qui risque d'engager pour toujours l'avenir de la nourriture première de l'humain, les céréales, n'est pas admissible. C'est injuste.

TECHNOLOGIE NOUVELLE = DROIT NOUVEAU

Nous voyons bien avec l'annonce du clonage humain qu'une technologie nouvelle, surtout lorsqu'elle modifie la nature même du domaine du vivant, réclame un droit nouveau.

Avec la culture de plantes transgéniques, nous sommes dans ce cas. Nous devons exiger des élus de légiférer en conséquence au lieu de se plier aux pressions des lobbies.

Certains de nos adhérents et sympathisants ont choisi pour y parvenir, en désespoir de cause car privés de débat démocratique objectif, une forme d'action contestée par beaucoup d'entre nous. Voici ce que nous venons de recevoir : « je ne puis admettre le recours à la violence pour résoudre les problèmes et les conflits en pays démocratique. Dévaster un champ de maïs en région agricole c'est saper le respect mutuel des cultures non interdites par la loi, sans lequel une civilisation paysanne est impossible. »

Celui qui visionne la cassette vidéo "Main basse sur les gènes" ne peut plus tenir ce discours. Certes, cette forme d'action ne satisfait personne. A commencer par ceux d'entre nous qui y ont participé. Il est urgent de passer à une nouvelle phase ; c'est ce que nous espérons faire à l'occasion de ce procès. Pour autant, nous vous proposons l'argumentaire suivant pour resituer les choses dans leur contexte et rendre à César ce qui lui appartient.

LES MÉDIAS INSISTENT SUR LA VIOLENCE DES OPÉRATIONS D'ARRACHAGE ; certains parlent d'opérations commandos :

- Nos amis ont agit dans le calme, à visage découvert et en présence de nombreux journalistes.

- Nos amis ont toujours respecté les cultures des paysans : le maïs arraché occupait une surface de 90 m²; représentait 3600 pieds de maïs dont 720 transgéniques. Cette opération n'a porté aucun préjudice financier à l'agriculteur concerné. 90 m², c'est l'équivalent d'un appartement de 4 pièces !

- Les travaux de deux chercheurs de l'université de Berkeley (USA) permettent de démontrer que 15 des 22 échantillons testés de graines de maïs cultivées au Mexique ont été récemment contaminés. Ils contiennent 3 à 10% de séquences géniques introduites par l'homme. Le Mexique en a pourtant interdit la culture dès 1998.

- Une étude de l'AFSSA publiée en juillet montre qu'en France des lots de maïs traditionnels sont contaminés jusqu'à 41% par des gènes en

provenance de plantes OGM.

Or que nous clame-t-on à longueur de journée et selon le cahier des charges («scientifiquement établi») imposé aux multinationales qui réalisent les essais ? Que 200 m de «barrières» végétales suffisent à garantir contre tout risque de contamination !

Appuyés par les collectivités locales, de nombreux agriculteurs ont fait le choix en Drôme, d'une agriculture de qualité (AOC), de la culture biologique. Ils ne pourront bientôt plus garantir l'absence de toute pollution génétique dans leurs produits. Que les risques soient avérés ou non, c'est laisser, aux dépens de l'intérêt général, les multinationales jouer à «pile tu perds, face je gagne».

Alors, qui respecte qui ? Qui agresse qui ? Une femme sur Crest, devant ces arguments s'est exclamée : «mais c'est un viol!»

Economiquement, c'est tout un pan de l'économie drômoise qui est menacée. Déjà, un agriculteur français s'est vu demander des dommages et intérêts par son client : sa production, issue de méthodes de culture biologique, contenait des traces d'OGM

QUALIFIÉS DE VILAINS OBSOURANTISTES NOUS SERIONS CONTRE LA RECHERCHE :

- D'autres pistes de recherche prometteuses existent. Pourtant les budgets qui y sont consacrés sont comparativement négligeables. Pourquoi ?

- Un Chercheur, dans le but de montrer l'innocuité des OGM est en passe de démontrer de graves troubles de développement de jeunes rats nourris avec des pommes de terres OGM. Il publie ses résultats. Malgré le soutien de 22 scientifiques de renom, il est démis de ses fonctions ; toute expression publique sur le sujet lui est interdite. Pourquoi ?

- Au Kenya, des chercheurs et des agriculteurs mettent au point une méthode de culture qui permet d'obtenir des rendements identiques aux cultures industrielles sans recours ni aux OGM, ni aux pesticides, ni aux herbicides, ni aux engrais chimiques. S'appuyant sur les accords de l'OMC, les multinationales de la semence imposent au gouvernement Kenyan d'interdire le développement de ces recherches et de légiférer pour imposer les OGM. Pourquoi ?

- Nous ne nous opposons pas à l'expérimentation et à l'usage d'OGM en milieu confiné. En particulier pour produire des médicaments tel l'insuline. Moins de 0,5 % des essais en plein champ ont une justification médicale ; plus de 99 % ont une justification exclusivement commerciale. Nous demandons au contraire une

recherche pluraliste dont les moyens seraient accrus et les finalités orientées en fonction des besoins des populations. Nous voulons revisiter les rapports entre la science et la citoyenneté pour prendre en compte les évolutions conceptuelles introduites par les découvertes scientifiques au cours du 20ème siècle.

DES ESSAIS JUSTIFIÉS POUR DES RAISONS ÉCONOMIQUES ? OU FINANCIÈRE ?

- 99 % des essais en plein champ ont pour but d'acquérir des brevets pour des plantes qui tolèrent l'herbicide produit par la même firme, ou pour des plantes qui génèrent leur propre insecticide. Le paysan est alors piégé, entièrement dépendant des produits et politiques tarifaires d'une seule et même firme :

- En Inde, au bout de dix ans, les paysans utilisant ces semences constatent une augmentation de l'usage de désherbants, l'augmentation des doses de pesticides, la diminution de la qualité des sols nécessitant l'augmentation de l'apport en engrais chimique.

- Parallèlement, l'OMC qui ne reconnaît ni l'ONU, ni la charte universelle des droits de l'Homme facilite ce partage du marché du vivant grâce à la généralisation de brevets sur les espèces végétales et animales.

Le paysan ne pourra bientôt plus semer le grain qu'il a lui-même récolté sans payer des royalties.

- Toujours au Mexique, le maïs importé pour être consommé en provenance des USA est contaminé par 30 à 40% de récoltes contenant des OGM. Aucun étiquetage n'existe. Le consommateur ne peut pas choisir.

- En Europe, ce sont les produits sans OGM qui devront être étiquetés ! Ne sommes nous pas là en présence d'une spectaculaire inversion de la charge de la preuve ?

- Les accords de l'OMC rendent extrêmement compliquée et onéreuse toute politique publique alternative pour raison de concurrence déloyale.

Maintenir ces essais alors que la contamination est avérée revient à condamner toute filière non-OGM. C'est hypothéquer l'avenir de nos enfants pour augmenter les bénéfices et les dividendes de quelques uns. C'est en effet leur concéder le contrôle de la production agricole, premier maillon de la chaîne alimentaire. Ce contrôle leur procurera une puissance financière et politique inouïe.

OGM : LE DÉBUT DE LA FIN ?

Par Jean-Pierre Berlan - Directeur de Recherche Inra/Ctcsi Montpellier

OGM INSTRUMENT DE POUVOIR

En suggérant que les essais en champ d'Ogm destinés à "fourguer" des herbicides pourraient être remis en cause, le Ministre de l'agriculture lance une bombe. C'est signifier que les Ogm peuvent aller à l'encontre de l'intérêt public, que la science et la technique ne sont pas seulement au service du « progrès », mais qu'il peut s'agir aussi d'instruments de pouvoir et de violence au service exclusif des intérêts économiques et financiers. Les arracheurs d'Ogm de la Confédération Paysanne, d'Attac, des Verts, et de nombreuses organisations, bref tous ceux qui participent à ces opérations festives et pacifiques, ne disent pas autre chose. En dénonçant pêle-mêle le vandalisme voire le terrorisme (!), les menaces contre la liberté de la recherche et le droit aux connaissances, la violence, la montée de l'obscurantisme, bref en accusant, selon un mécanisme psychologique classique, leurs adversaires de leurs turpitudes refoulées, le complexe génético-industriel et ses zéloteurs s'efforcent de neutraliser cette bombe.

OGM : AMI DE L'HOMME ?

Les essais détruits appartiennent pour l'essentiel à deux catégories : les essais de plantes tolérantes aux herbicides, particulièrement au Roundup de Monsanto et des essais de stérilité mâle chez le maïs. Monsanto a breveté comme herbicide le glyphosate, une molécule connue depuis la fin des années 40. Ce brevet a ou va expirer dans la plupart des pays. Le Roundup (le nom de marque de l'herbicide à base de glyphosate) est la vache à lait de Monsanto. Monsanto le promeut comme biodégradable, amical pour l'environnement (ce qui lui a valu une condamnation par le procureur général de l'Etat de New-York) parce qu'il est moins calamiteux que les désherbants traditionnels du maïs. Mais selon une étude l'Université de Californie, il est au premier rang des maladies provoquées par les pesticides chez les ouvriers-paysagistes et au troisième rang chez les ouvriers agricoles de Californie. Comme toutes les matiè-

res actives efficaces, cette molécule a des effets nocifs sur les êtres humains (en particulier sur leur reproduction) et sur l'environnement, particulièrement sur la vie des sols. En liant le Roundup au génome du maïs, du soja, du colza et demain du blé et du riz, Monsanto fait coup double : accroître les superficies traitées au Roundup et allonger la durée de son brevet sur le glyphosate. Car l'agriculteur doit acheter du Roundup et non du glyphosate générique. Les firmes agro-chimiques qui ont pris le contrôle de l'industrie des semences dans le monde ont emboîté le pas à Monsanto. Faut-il s'étonner que 70% des Ogm cultivés dans le monde soient des plantes à herbicides ?

OGM : AMI DE LA FINANCE !

Les essais de stérilité mâle ont pour but d'éliminer la castration du maïs, une opération qui occupe des milliers de jeunes pendant quelques semaines d'été et leur permet de se faire de l'argent de poche pour leurs vacances. Il s'agit de réduire le coût de production des semences de maïs dit « hybride », c'est-à-dire de variétés qui ont la merveilleuse propriété de s'auto-détruire dans le champ de l'agriculteur. Ce dernier est donc forcé de racheter des semences chaque année. Ces variétés dites « hybrides », c'est Terminator, mais Terminator mystifié. C'est une stérilisation économique des plantes (et des animaux). Le fait variétal est la propriété exclusive du sélectionneur. Il peut pratiquer des prix de monopole. Comme le souligne la Coordination Rurale, le maïsiculteur français a de privilège de payer ses semences « hybrides » de maïs deux à trois fois plus cher que son concurrent américain sans que les autorités de la concurrence se préoccupent de cette anomalie. Pourtant ce marché est déjà immensément profitable en Amérique du Nord. Réduire le coût de production accroîtra encore les profits sans aucun bénéfice ni pour les agriculteurs ni pour le public.

OGM : QUELLES FINALITÉS ?

La stérilité mâle chez le maïs et chez d'autres espèces, colza en particu-

lier, et les essais des Ogm correspondants sont une priorité des transnationales agro-chimiques semencières. L'intérêt scientifique de tels travaux est inexistant. De même pour essais de plantes à herbicide. De même pour les travaux sur les techniques de type Terminator et celles de restriction de l'utilisation des gènes, les Gurts, qui consistent à fabriquer des plantes génétiquement handicapées - par exemple sensibles à une maladie. L'agriculteur doit acheter un pesticide, évidemment de la marque de l'agro-chimiste sélectionneur pour ôter le handicap ! Les industriels des "sciences de la vie" ont déposé des dizaines de brevets sur ces techniques consistant à handicaper ou à stériliser les plantes. Pour l'instant, ils se gardent de faire des essais en France pour éviter de révéler le pot aux roses.

OGM : LA VIE PRIVATISEE

Pour faire bonne mesure, la directive européenne 98/44 dite de "brevetabilité des inventions biotechnologiques" rend tout ce qui est transgénique brevetable et breveté, ce qui mettra fin, comme le montre l'exemple des Etats-Unis, à la pratique fondatrice de l'agriculture, semer le grain récolté. Au nom de la libre concurrence, cette directive crée une discrimination légale en faveur de « solutions » transgéniques inutiles et risquées aux dépens des solutions conventionnelles protégées par le certificat d'obtention qui, dans la version initiale de 1961, préserve l'intérêt public. Elle fait de la propriété la plus fondamentale des plantes (et des animaux), se reproduire et se multiplier, le privilège d'un cartel de transnationales agro-chimiques au lourd passé en matière environnemental. Que cette stérilisation du vivant se fasse par transgénèse, par des moyens juridiques ou réglementaires, n'enlève rien à son caractère terroriste, dans le tiers monde ou ici. Début août, le gouvernement américain a donné son feu vert à la licence de Terminator dont il défient conjointement le brevet avec une firme privée. La ministre de l'agriculture vient de Calgene, une entreprise de biotechnologie rachetée par Monsanto...

En résumé, la destruction de parcelles d'essais destinées à fourguer des herbicides ou à améliorer l'efficacité de la stérilisation des plantes n'est scandaleuse que pour ceux qui prennent la parole en toute ignorance de cause. Mais il faut poursuivre la réflexion du Ministre. Oui, l'intérêt public exige d'interdire les essais de tels Ogm nuisibles et de plus risqués. Mais quid des Ogm philanthropiques et verts ?

OGM OU REPARTITION DES RICHESSES ?

Depuis deux décennies, une propagande extravagante alimente le rêve d'Ogm qui vont « nourrir-la-planète-et-protéger-l'environnement ». La réalité ? 99% des Ogm commercialisés dans le monde sont des plantes à herbicide ou produisant des insecticides et les essais en cours montrent que cette situation ne changera pas à moyen terme. Ces Ogm de rêve sont donc ceux d'une société qui ne serait fondée ni sur le profit ni sur l'accumulation des richesses à un pôle et de la misère à l'autre. Mais une telle société n'en aurait pas besoin ! Le président de la Fondation Rockefeller (la Fondation a joué un rôle essentiel dans le développement de la biologie moderne, de la biologie moléculaire à la Révolution dite « verte ») déclarait à *Fortune* en février 2000 : « Certains militants disent qu'il y a assez de nourriture dans le monde et que c'est simplement un problème de répartition. Je ne vois aucun signe que les riches de ce monde soient sur le point de distribuer leur richesse ». Les riches n'étant pas partageux, en avant pour les Ogm pour qu'ils s'enrichissent encore plus.

RECHERCHE INTERDITE

Un film produit par F. Koechlin du Blueridge Institute sur le Centre International de Recherche sur la Physiologie des Insectes et l'Ecologie (ICIPE) au Kenya illustre le choix qu'il faudra faire. Le maïs est attaqué par une pyrale asiatique (un insecte foreur) et parasitée par une plante, la *Striga*. Les dégâts peuvent aller jusqu'à la destruction totale de la récolte. La méthode utilisée dite « push-pull » consiste à cultiver en même temps que le maïs une légumineuse (*Desmodium*) qui éloigne la pyrale et étouffe la *Striga*. Les légumineuses, on le sait, sont un ex-

cellent engrais vert. La pyrale est attirée en bordure du champ par une graminée fourragère, l'herbe à éléphant (*Pennisetum purpureum*). Lorsque la chenille de la pyrale pénètre dans la tige, elle est prisonnière du mucilage que produit cette graminée. Pour compléter ce dispositif, les chercheurs de l'icipe ont été chercher en Asie une guêpe qui pond ses œufs dans la chenille de la pyrale. Ce système proie-prédateur une fois installé se régule sans intervention humaine.

RENTABLE OU ECOLOGIQUE, ILS ONT CHOISI...

Ce superbe travail biologique auquel les paysans ont été associés leur assure des récoltes de maïs abondantes et régulières sans acheter ni insecticide ni herbicide ni engrais. Le cheptel augmente, contribuant à la fertilité des sols. Les ressources que dégagent cette production supplémentaire permettent d'envoyer les enfants à l'école. Quelle catastrophe ! L'icipe et son directeur ont été accusés de vouloir priver le Kenya des technologies les plus modernes. Cette campagne de dénigrement a réussi : Kenya vient de dire oui aux Ogm. Les solutions hi-tech, le maïs Bt de Novartis et de Monsanto, leurs herbicides et leurs engrais vont pouvoir remplacer ces méthodes obsolètes. Au lieu de fréquenter l'école, les enfants épandront les pesticides. L'icipe pourra fermer ses portes. La voie sera libre.

PROGRES OU REGRESSION

On ne trouve que si l'on cherche. Les ressources étant limitées, il faut faire des choix. Les lobbies drapés dans le manteau de l'intérêt public imposent la voie la plus profitable pour eux aux dépens de l'intérêt public. Des choix désastreux finissent par marcher du fait de la puissance des techniques modernes et créent une situation irréversible. On baptise alors Progrès ce qui n'est qu'une régression marchande. Parfois, des chercheurs vendent la mèche : « ...on n'a pas réussi en trente ans à vendre du blé hybride (terminatorisé), expliquaient en 1997 des chercheurs sud-africains. Cette situation malheureuse est due au succès d'une recherche publique hautement concurrentielle qui a réussi à améliorer régulièrement

le blé avec les techniques et procédures conventionnelles. « Pour que le blé hybride s'impose, il faut sacrifier l'amélioration à l'expropriation et l'intérêt public à l'intérêt privé. C'est bien ce que le gouvernement américain a fait au cours des années 1920 et 1930 pour assurer le succès du maïs dit « hybride », c'est ce qu'il fait pour assurer celui de l'agriculture transgénique. C'est cet exemple que la France tente d'imiter. Encore maintenant des centaines de millions de francs vont à un Génoplante mort-né et ... pour la première fois 50 millions iront à la recherche en agriculture biologique. Ces choix sont imposés par une propagande intense et d'autant plus sournoise qu'elle recourt aux méthodes de persuasion clandestine des relations publiques et qu'elle peut compter sur une communauté de biotechniciens aux savoirs expéditifs et limités.

UNE AUTRE AGRICULTURE EST POSSIBLE !

Chacun peut constater le désastre humain, agronomique, écologique et alimentaire de quarante ans de productivisme agricole fondé sur la science qui conduit aux Ogm. Les absurdités – lucratives pour quelques uns - de la politique agricole sont évidentes. Un changement s'amorce. Une autre agriculture est possible. Elle exige une démarche scientifique fondée sur des principes opposés : fondée sur le travail en commun et non sur l'individualisme, sur la coopération entre savoir scientifique et paysan et non sur la négation du second, sur une démarche synthétique et non pas sur un réductionnisme qui produit l'irrationalité de l'ensemble, sur une occupation écologique des terroirs et non sur primat des économies d'échelle, sur la diversité biologique et non la monoculture industrielle, sur une collaboration amicale avec la nature et non sur sa soumission illusoire, sur l'enracinement dans les terroirs et non sur la volonté de s'en affranchir, sur l'autonomie des producteurs et non leur esclavage, sur le respect des animaux et non leur torture.

J.P. BERLAN

Cet article a été écrit à la suite de l'action dans la Drôme et transmis au journal *Le monde* le 10 septembre 2001. Encore un dégat colatéral des attentats aux USA

Les intertitres ont été rajoutés par nos soins